

[Texte]

S'il ne lit pas le mémoire intégralement —et j'accepte la façon de procéder, je l'ai lu moi aussi— j'aimerais obtenir certaines précisions avant d'en venir à la série de questions.

Le coprésident (le sénateur Murray): Vous avez le droit de signaler votre intention de poser vos questions, monsieur Asselin. La déclaration tout entière sera incluse dans le procès-verbal. Il me fera plaisir de vous donner la parole le premier, monsieur Asselin.

Le sénateur Asselin: Non, je ne recherche pas ce privilège-là!

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Juneau.

M. Pierre Juneau (Sous-ministre, ministère des Communications): Merci, messieurs les présidents. Comme vous l'avez suggéré, je voudrais présenter les fonctionnaires du Ministère qui m'accompagnent: d'abord, M^{me} Suzanne Mauviel, directeur du Programme des langues officielles; M. Jean Fournier, sous-ministre adjoint principal et responsable des politiques au Ministère; M. Ken Hepburn que je vous présenterai plus tard, car il a été appelé au téléphone, semble-t-il; M. Frank Vieni, directeur général du personnel et de l'administration. Je vais quand même vous présenter M. Hepburn, vous le reconnaîtrez puisqu'il va s'asseoir ici à côté de M. Fournier. M. Hepburn est sous-ministre adjoint à la gestion du spectre et aux télécommunications gouvernementales, c'est-à-dire le système de télécommunications du gouvernement que le ministère des Communications fournit.

Vous avez en main ma présentation, je vais essayer de passer à vol d'oiseau, si je puis dire, comme vous le suggérez, à travers cette présentation. Je sauterai tout ce qui n'est absolument pas nécessaire. Je ne décrirai pas le ministère des Communications, —si vous avez des questions sur ses responsabilités, je pourrai y répondre, —sauf pour vous rappeler que, depuis le mois d'avril 1980, c'est le ministère des Communications qui est aussi responsable du secteur Arts et Culture, ainsi que des agences culturelles telles que la société Radio-Canada, l'Office national du film, etc., qui, auparavant, relevaient du Secrétaire d'État.

Le Ministère comprend 2,200 employés dont 43 p.100 appartiennent aux secteurs scientifiques, professionnel et technique; 66 p.100 des employés sont dans la Région de la capitale nationale et 34 p.100 répartis dans des bureaux à travers le pays. Il y a naturellement au Ministère une direction des langues officielles qui interprète la loi, les règlements et qui crée des programmes, organise, dirige, vérifie l'implantation des programmes dans les divers secteurs du Ministère comme toutes les autres directions du même genre dans les autres ministères. Je suis sûr que vous connaissez le fonctionnement de ces directions. Elles relèvent du sous-ministre lui-même par le directeur général du personnel et de l'administration, M. Vieni.

La politique du Ministère en langues officielles tient compte de la politique générale du gouvernement et du Parlement, c'est donc de donner un service au public dans la langue choisie par le citoyen ou l'interlocuteur, de fournir à l'employé

[Traduction]

If he does not read the full brief, and I agree with this procedure since I did read the statement, I would nonetheless like to obtain certain clarifications before we begin our questioning.

The Joint Chairman (Senator Murray): You are quite entitled to signify your intent to ask questions, Mr. Asselin. The entire statement will be included in the record. I would be pleased to recognize you as the first member for questioning, Mr. Asselin.

Senator Asselin: No, I am not looking for such a privilege!

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Juneau.

Mr. Pierre Juneau (Deputy Minister, Department of Communications): Thank you, Mr. Chairman. As you suggested, I will introduce the officials accompanying me. First of all, Mrs. Suzanne Mauviel, Director of the Official Languages Program; Mr. Jean Fournier, Senior Assistant Deputy Minister, Policy; I will introduce Mr. Ken Hepburn when he comes back, it seems he was called to the phone; Mr. Frank Vieni, Director General, Personnel and Administration. I will introduce Mr. Hepburn now, he will be sitting next to Mr. Fournier. Mr. Hepburn is Assistant Deputy Minister, Spectrum Management and Government Telecommunications, that is the telecommunications system provided by the Department of Communications.

You have a copy of my brief, I intend to comment on the main points, in keeping with your suggestions. I will skip over everything which is not absolutely necessary. I will not describe the Department of Communications—if you have any questions relating to its responsibilities or mandates I will be able to answer them. I will just remind you that, since April 1980, the Department of Communications has also been responsible for arts and culture as well as cultural agencies such as the CBC, the National Film Board, and so forth, which were previously under the Department of the Secretary of State.

The department employs some 2,200 employees, 43 per cent of whom are in the scientific, professional and technical categories; 66 per cent of these employees work in the national capital region and 34 per cent of them in various regional offices throughout the country. There is, of course, an Official Languages Branch which interprets the act and regulations in this area and initiates programs, organizes, directs and checks their implementation in the various sectors of the department like all other such branches in the different departments. I am sure that you are aware of the way such branches work. It reports to the deputy minister via the Director General of Personnel and Administration, Mr. Vieni.

The departmental official languages policy recognizes the general objectives of the government and Parliament, namely providing service to the public in the language chosen by the person requesting the service, opportunities for personnel to